

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2009043

Signataire : MG/ED

OBJET :Conventions avec les unions locales des syndicats CGT - CFDT - FO.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la circulaire préfectorale du 8 janvier 2001 relative aux conditions d'octroi des subventions aux organisations syndicales professionnelles,

Vu les projets de conventions d'objectifs avec les Unions locales de syndicats et Sections syndicales pour trois années,

Considérant que les activités des Unions locales syndicales et sections syndicales concourent au développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la collectivité locale,

Vu le budget communal,

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Union du Nouvel Aubervilliers " ayant voté contre et «Aubervilliers en marche pour le changement» s'étant abstenus.

DELIBERE :

AUTORISE le maire à signer avec les Unions locales des syndicats C.G.T., C.F.D.T. et F.O. les conventions fixant les objectifs d'intérêt général que ces organismes poursuivent et sur lesquels la commune d'Aubervilliers engage son partenariat pour les années 2009 à 2011 et notamment le versement de subventions pour 2009 (CGT : 4000€, CFDT : 1250€, FO : 1250€).

Le Maire